



Combien de temps je dois patienter

Par **Avignon 84**, le **28/09/2020** à **21:35**

Bonjour...

J'ai acheté un terrain agricole il y a plus d'un an il s'avère à côté de mon terrain se trouve une parcelle collée à la mienne que la mairie a récupérée après le décès de son propriétaire du coup j'ai fait une lettre pour demander si la mairie est vendeuse.. or le Maire m'a toujours pas répondu voilà 3 semaines.

Ma question : combien de temps dois-je patienter pour un Oui ou un Non ?? Merci de m'avoir lue.

Par **Bibi_retour**, le **29/09/2020** à **12:24**

Bonjour,

Généralement la mairie a 1 mois pour répondre à un administré. Sans réponse rendez-vous dans les locaux et demandez un rendez-vous

Par **goofyto8**, le **29/09/2020** à **14:08**

bonjour,

[quote]

une parcelle collé à la mienne que la mairie a récupéré après le décès de son propriétaire[/quote]

? ?

Soit la commune avait acheté en viager, sinon ce sont les héritiers qui deviennent propriétaires de la parcelle.

Par **nihilscio**, le **29/09/2020** à **18:05**

Bonjour,

Il s'agit probablement d'une succession en déshérence.

Par **Avignon 84**, le **29/09/2020** à **19:09**

Bonjour

Le rendez vous que je doit prendre au cas où il me répond pas le Maire.

Je le prend avec Mr le maire.

Ou le service d'urbanisme.

Merci